



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une référence internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le 20 FEV 2023

N/Réf : 0043 DGPA/IDOMSE/DA/IDMDGS/IAAK

NOTE AUX USAGERS DU PORT D'ABIDJAN

Objet : Gestion des déchets liquides des navires

Je porte à la connaissance des usagers du port d'Abidjan, notamment les structures de gestion des déchets liquides des navires que, dans le cadre de l'amélioration du suivi de la prise en charge desdits déchets, les copies des rapports de traitement devront être remises à l'Autorité Portuaire.

En cas de non-respect de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature, l'Autorité Portuaire se réservera le droit de prendre des mesures pouvant aller jusqu'à la suspension des activités du contrevenant au Port d'Abidjan.

Pour le Directeur Général,
Et Par déléation,
le Directeur des Opérations Maritimes,
de la Sécurité et de l'Environnement.

Colonel COFFI Yao Emmanuel D.

Officier de l'Ordre National
Officier de l'Ordre du Mérite Maritime

AMPLIATIONS :

DCAQ 1
SG-CPA 1 (pour diffusion)
ARCHIVES 1/3